

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE

DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME PREMIER

II

1882

LYON

H. GEORG, LIBRAIRE

65, RUE DE LA RÉPUBLIQUE

PARIS

G. MASSON, LIBRAIRE

20, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1883

XI^e SÉANCE. — 2 mars 1882

Présidence de M. ARLOING, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

CORRESPONDANCE

Une lettre de M. le Préfet du Rhône autorisant l'existence de la Société d'anthropologie.

Une lettre du président de la Société de géographie demandant à ce que les conférences publiques des deux Sociétés ne se fassent pas les mêmes jours.

Lettre de M. Bailly contenant le dessin d'un sistre de l'âge du bronze trouvé à Breiners-Cordon (Ain).

OUVRAGES OFFERTS

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris.

Des exemplaires de la conférence de M. le Dr Lacassagne pour les membres de la Société.

Mémoires de M. Poly : 1^o *Sur les dolmens du Japon* ; 2^o *sur le cromlech de Villers-les-Luxeuil.*

ÉLECTIONS

MM. VINAY, SABATIER-BARTENS, COUETTE sont élus membres titulaires de la Société.

M. VOSSION, consul de France à Karthoum, est élu membre correspondant.

CANDIDATURES

MM. BARUDEL, L. SIBOUR, VINCEY, E. FALCOUZ demandent le titre de membres titulaires.

**SUITE DE LA DISCUSSION SUR LA COMMUNICATION
DE M. CORNEVIN**

M. Paulet a fait quelques recherches dans les livres judaïques à propos de ce qu'a dit M. Cornevin que les Juifs ne connaissent pas l'usage du cheval comme bête de somme. Dans les premières pages de la Genèse, on ne trouve pas trace du cheval; mais dès la fin du livre premier, il est parlé de charriots trainés par des chevaux; les exemples se multiplient à propos de l'histoire de Joseph, du testament de Jacob, etc. Dans la Genèse, l'Exode, le Livre des Juges, etc., M. Paulet a pu relever plus de quarante passages indiquant l'usage du cheval comme bête de somme, même dans les combats.

M. Cornevin connaissait ces textes, et aussi l'interprétation qui en est donnée par les auteurs compétents. D'après ceux-ci, Renan entre autres, ces textes seraient récents. Il maintient que les Hébreux n'ont pas connu l'usage du cheval avant David. M. Cornevin n'a pas pu retrouver le texte du Lévitique que M. Lacassagne lui avait objecté dans la dernière séance.

M. Lortet fait observer que le mors n'a pas dû être nécessairement en métal. A Lyon même, il y a à peine trente ans, il a vu employer des mors en bois. Les Orientaux se contentent même de passer une corde dans la bouche du cheval; ils ne mettent le mors que pour aller au combat. Il n'est donc pas nécessaire qu'on ait eu un mors pour se servir du cheval dans l'antiquité.

M. Lacassagne dit que la date de l'application du fer (mors, fers aux pieds) au cheval n'est pas encore fixée; cette question a donné lieu récemment à une discussion à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

M. Cornevin répond que l'on sait très bien que les Grecs et les Romains ne ferraient pas leurs chevaux. La ferrure est d'invention gauloise et bien postérieure à l'usage du mors. Quant

à l'observation de M. Lortet, on peut très bien diriger les chevaux avec les jambes, mais en les montants ; on ne peut les atteler sans faire usage du mors.

**DISCUSSION SUR LA PRÉSENTATION DE M. REBATEL
D'UN CAS DE POLYMASTIE**

M. le Président montre une aquarelle représentant la poitrine de l'homme aux quatre mamelons que M. Rebatel a présenté dans la dernière séance.

M. Lacassagne se propose d'élargir la discussion et de traiter des anomalies de la mamelle. On distingue l'amasie ou absence de mamelles et la polymastie, qu'il vaudrait mieux appeler la polymasie.

Chez les animaux porteurs de mamelles, qui forment une classe à part (mammifères), celles-ci varient par le nombre et la situation. Ils en ont depuis deux jusqu'à douze ou quatorze. Elles sont situées le plus souvent à la face ventrale du corps, région abdominale, thoracique, péri-anale, inguinale (cheval, chameau) périvulvaire (cétacé), et enfin sur les flancs ou le dos comme chez certains rongeurs.

L'espèce humaine a deux mamelles ; mais on observe assez fréquemment des mamelles surnuméraires. L'histoire en offre de nombreux exemples : Julia, mère d'Alex. Sévère, aurait eu trois mamelles, ce qui lui valut le nom de Mamæa ; Anne de Bollen, la malheureuse épouse d'Henri VIII, avait six doigts à chaque main et présentait aussi trois mamelles.

Des faits pareils ont dû exister en Égypte et en Grèce. On sait qu'Isis et Diane, auxquelles les femmes venaient demander un mari ou la fécondité, étaient représentées avec un grand nombre de mamelles, et qu'on a voulu y voir un symbole de la fécondité. Ne serait-ce pas le souvenir d'une femme de grande famille ayant réellement existé ?

Les auteurs citent un grand nombre d'observations de femmes à trois mamelles. Le docteur Garderon rapporte le cas

d'une mulâtresse de Saint-Domingue présentant quatre mamelles. Voltaire raconte l'histoire d'une femme ayant quatre mamelles et une excroissance au croupion couverte de peau et de poils, simulant une queue, qui fit courir tout Paris à la foire Saint-Germain.

Percy a fait l'autopsie d'une vivandière valaque qui avait quatre mamelles volumineuses, pleines de lait, plus une cinquième moins développée, placée au-dessous et au milieu des deux inférieures.

Chez l'homme, on rapporte aussi un assez grand nombre de cas de mamelles supplémentaires. M. Lacassagne croit qu'ils sont infiniment plus fréquents qu'on ne pense, 31 0/0, si l'on tient compte des cas où l'on ne rencontre qu'un mamelon supplémentaire peu développé qu'il faut chercher pour le percevoir. On a même cité un certain nombre de cas de développement mammaire chez l'homme, accompagné de sécrétion lactée.

Il faut être très réservé sur l'existence d'une véritable sécrétion lactée. M. Lacassagne a recueilli au Val-de-Grâce et publié dans la *Tribune médicale* (novembre 1877) l'observation d'un homme qui, étant atteint d'oreillon, prit une orchite qui se termina par atrophie du testicule gauche. A la suite de cette atrophie, les seins se développèrent d'une façon exagérée jusqu'à atteindre le volume d'une grosse orange. Le malade ne présentait pas cette conformation particulière à laquelle on a donné le nom de féminisme ; il conserva toujours les apparences et les fonctions de la virilité.

On appliqua aux deux mamelons pendant un temps assez long le tire-lait Mathieu et on vit sourdre du mamelon un liquide citrin qui augmenta de quantité et en peu de jours devint lactescent. Ce liquide, examiné avec soin, ne présentait que des débris épithéliaux, des urates ; à aucun moment on n'y rencontra les globules caractéristiques du lait.

Il est vrai que dans les observations citées par Aristote, G. Saint-Hilaire, Humboldt, il y a eu non seulement sécrétion

mammaire, mais véritable allaitement; ces faits méritent confirmation.

M. Lacassagne croit qu'il est très intéressant de rapprocher cette question des mamelles supplémentaires de celle de l'existence de la queue chez l'homme. On sait que les auteurs, Broca entre autre, ont divisé les primates en cinq familles.

Or, dans cette division, les sujets qui n'ont pas de queue, comme l'homme, le gorille, l'orang, etc., n'ont que deux mamelles; ceux qui sont porteurs d'une queue ont tous quatre mamelles.

L'existence de mamelles supplémentaires chez l'homme ne serait qu'un caractère atavique de l'évolution humaine à rapprocher des faits bien constatés de la présence d'une queue. On sait qu'il existe vingt cas scientifiquement observés de l'existence d'une véritable queue chez l'homme... En 1878, siégeant au conseil de révision, à Paris, M. Lacassagne a constaté l'existence d'une véritable queue chez un conscrit; malheureusement dans les conditions où il était, il n'a pu prendre une observation complète.

On sait que les anciens naturalistes et voyageurs parlent de l'existence de peuples ayant des queues. Dans le Kurdistan, la queue est considérée comme un signe de force; fait singulier, cette même croyance se retrouve en Sicile. On peut voir encore dans ces monstruosité un phénomène ancestral corroborant cette loi d'Hœckel que l'ontogénie est le résumé de la phylogénie.

M. Delore pense que les mamelles supplémentaires sont infiniment plus rares que ne l'a dit M. Lacassagne. Il en a observé personnellement quatre cas: trois femmes et un jeune garçon. Ces mamelles siègent le plus souvent en dessous des normales; elles peuvent être cependant à la cuisse, dans l'aisselle ou dans le dos. Il n'accepte pas pour lui l'idée de G. Saint-Hilaire représentant ces anomalies comme un état animal par où a passé le fœtus.

Chez la femme, les mamelles supplémentaires peuvent servir à la lactation comme les normales.

Quant à la sécrétion lactée chez l'homme, M. Delore a vu un jeune garçon ayant une mamelle dans l'aisselle donnant du lait. Cette sécrétion est fréquente chez les nouveau-nés et peut amener des abcès. Il a rencontré souvent le développement hypertrophique chez l'homme. Dernièrement il a vu un homme de cinquante ans qui, à la suite d'une fracture de la clavicule et des deux première côtes, a eu un développement considérable du sein correspondant, vraisemblablement par le fait de la compression des nerfs intercostaux par le cal.

M. Lacassagne désirerait que cette question de la polymasie restât pendante devant la Société, ne fût-ce que dans ses rapports avec la présence de la queue chez l'homme.

M. Delore fait remarquer à ce propos qu'il a pu faire des observations sur le bassin des grands singes. Ce bassin se rapproche de celui de l'homme; il a un sacrum concave et presque un angle sacro-vertébral. La différence caractéristique consiste en ce que les diamètres antéro-postérieurs sont les plus grands, alors que chez l'homme ce sont les transversaux.

M. Arloing dit que les mamelles sont situées sur le trajet d'arcs vasculaires alimentés par deux troncs parallèles. De là deux séries, les mamelles thoraciques et les mamelles inguinales. Les mamelles supplémentaires se développent là où ces arcs vasculaires lancent des bourgeons, et rien ne peut faire prévoir le lieu où se développeront ces bourgeons. Dans les cas de polymasie, l'homme reste le plus souvent dans sa série; les mamelles supplémentaires étant situées le plus souvent sur l'arc vasculaire supérieur. Dans les cas où elles siègent en dehors de cette région, elles se rattachent néanmoins à l'arc vasculaire par des *vasa aberrantia* dérivés, à peu près comme se fait l'irrigation sanguine de la châtaigne chez les solipèdes. Ainsi quand la mamelle siège à la cuisse, on est assuré que l'artère épigastrique a émis un bourgeon se dirigeant en bas.

La cause des différences du siège des mamelles normales chez

les animaux réside probablement dans la déformation du tronc. Quand la poitrine s'aplatit latéralement, les mamelles deviennent inguinales ; elles sont pectorales dans le cas inverse, comme chez l'homme.

Quant aux rapports entre les anomalies des mamelles avec l'existence de la queue, M. Arloing n'est pas préparé à les discuter. Il ne peut s'empêcher de remarquer qu'à première vue il ne paraît pas exister de relation. C'est ainsi que la vache dont la queue est très longue n'a que quatre mamelles accouplées, tandis que la lapine en a douze ou quatorze.

M. Lacassagne fait observer qu'il n'a jamais voulu établir de corrélation ; il croit seulement que ce sont des phénomènes de même ordre.

La discussion reste ouverte sur cette question. La séance est levée à cinq heures trois quarts.

L'UN DES SECRÉTAIRES : D' REBATEL.